

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 21 septembre 2018

Présents : Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Alain MICHELOT , Marlène BALLAND, Stéphane BESNARD.

Absents excusés : Rodolphe MULIN, Nadine VERNEREY, David BRANGET.

Secrétaire: Stéphane BESNARD

La séance commence à 20h15.

## 1. URBANISME

### ➤ Implantation antenne 4G à FOURBANNE

A la suite du CU N° 25 251 18 D 0002 sur la parcelle ZB 24 concernant l'implantation d'une antenne 4 G, le conseil municipal doit se positionner.

La commune est en cours d'élaboration d'une carte communale, cette parcelle se situe très proche des futures zones constructibles.

Les membres du conseil municipal ont étudié ensemble les différents endroits pour installer ce pylône, et maintiennent la parcelle ZA42 évoquée lors de la réunion de Mme le Maire en préfecture avec Mr SETBON et Mr HAAS pour l'installation de cette antenne.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal de Fourbanne à l'unanimité maintient sa position sur la parcelle ZA42.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

### ➤ Carte Communale

Une consultation a été demandée à plusieurs cabinets avec le cahier des charges fourni par la DDT.

Quatre offres ont été reçues à la mairie.

Le conseil municipal décide de retenir le Bureau d'Etude PRELUDE à l'unanimité pour la somme de 15050 € HT en tranche ferme et une tranche conditionnelle de 2000€ HT.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

## 2. PLACE DE L'ABRI MEMOIRE

Pour mener à bien le projet d'aménagement de la place autour de l'abri mémoire, il est nécessaire d'effectuer un bornage du terrain communal pour le périmètre des parcelles réunies AB 84,94,95,96,97,98,99 et 102.

Deux devis ont été proposés à la municipalité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser le bornage du terrain communal par le Cabinet COQUARD pour la somme de 1858 € HT.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

### 3. AFFOUAGE

Stéphane BESNARD contactera tous les affouagistes 2017/2018 pour connaître le volume coupé afin que la municipalité procède à la facturation. Nous rappelons que la date limite avait été fixé le 27 octobre 2018.

### 4. DIVERS

#### ➤ Courrier de Mr Daniel NOGUEIRA

La municipalité a reçu un courrier de Mr Daniel NOGUEIRA renouvelant son intérêt pour l'acquisition ou la location de la parcelle ZA 20 à FOURBANNE pour mener à bien son projet étant propriétaire de la parcelle mitoyenne ZC29 sise à GROSBOIS.

Le conseil municipal maintient sa position prise lors du Conseil Municipal du 29 juin 2016, à savoir ne pas vendre ou louer cette parcelle.

La séance est levée à 22h00.

Le MAIRE de FOURBANNE  
Laëtitia JOURNOT